

le 10/04/2024 Aménagement de l'ancien site IBM à Com
Le projet d'aménagement par un Promoteur choisi
par l'actuelle municipalité est une catastrophe
Ecologique. Actuellement la nature a repris ses
droits où vivent beaucoup d'animaux sauvages.
(chevreuils, faisans, gibiers d'eau etc...)
La création d'un lotissement créait une rupture de
la Trame verte et bleue le long de la Bionne (OAP)
Réduisant ainsi les efforts consentis par les communes
de Saint Jean de Braye et de Chey pour la protection de
Bionne. Le ~~lot~~ Combleux est inscrit au Patrimoine
mondial de l'UNESCO et doit rester le usage préféré
des métropolitains qui s'y promènent nombreux chaque
week end. En plus je demande que la parcelle de
terre située derrière le cimetière soit déclarée de
constructible en zone agricole protégée comme les
autres terres agricole de la commune.

[REDACTED]